

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 17/01/2025

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 17/01/2025
ID : 014-200064954-20250113-2025_01_04-DE

2025-01-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENE Anais, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILLETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, LECAPITAINE Christelle donne pouvoir à GILLETTE Valérie, LECUYER Josiane donne pouvoir à RAVACHE Jérôme, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, PATIENCE Mickaël.

Présents : 17 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 21

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Acquisition parcelles Cour d'O – SCI FLOCA
Délibération 2025-01-04**

Vu la délibération N° 2024-06-02 approuvent l'acquisition à titre gracieux des parcelles B499, B631 et B632 ;

Considérant la demande de la SCI FLOCA pour les parcelles cadastrées section B606 et B613 ;

Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition à titre gracieux » les parcelles cadastrées B 606 et B 613.

ACCEPTE la prise en charge des frais de notaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le
17/01/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

